



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 septembre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Denis Tassé, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil.

Sont également présents M^e Marie-Hélène Lajoie, M^e Suzanne Ouellet, M^e Richard D'Auray ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, Luc Bouvier, Nicole Dumoulin, Louis-Paul Guindon, Catherine Marchand, Marie-Claude Martel, Roland Morin, Lucie Poulin, Carole St-Arnaud Gaboury et Michel Tremblay.

Sont absents messieurs et madame les conseillers-ère Simon Racine, Luc Angers et Jocelyne Houle.

CP20070904-P1

POLITIQUE MUNICIPALE – CESSIONS OU COMPENSATIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS ET MODIFICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS

9 h 30 - Madame Catherine Marchand présente les modifications réglementaires que la Ville doit apporter pour se conformer aux demandes du ministère de l'Environnement, du développement durable et des parcs touchant les cotes d'inondations et les modifications intervenues à la politique provinciale sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

En conséquence, une modification au schéma d'aménagement, au plan d'urbanisme et l'adoption de règlements en concordance est nécessaire.

De plus, madame Marchand présente une modification de la Politique municipale relative à la cession ou une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Cette modification vise les éléments suivants :

- exclusion dans le calcul du 10 % des parties non développables cédées à la Ville à titre nominal (milieux naturels);
- frais d'aménagement de parc (2 \$/m²) non exigés pour les parties non développables cédées;
- terrains non développables, corridors électriques et bassins de rétention non admissibles à titre de cession pour fins de parcs;
- possibilité d'obtenir un visa fiscal pour les parcelles cédées en vertu du *Programme de dons écologiques au Québec*.

À cet effet, les règlements sur le lotissement et sur les ententes avec les promoteurs nécessitent des amendements.

Monsieur le conseiller Frank Thérien quitte son siège.

RECOMMANDATIONS :**CP-UDD-2007-023**

Adopter les règlements nécessaires pour se conformer aux demandes du gouvernement provincial ayant trait aux nouvelles cotes d'inondation et à la nouvelle Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, soit les règlements :

- modifiant le plan d'urbanisme (500-3-2007);
- modifiant le règlement de zonage (502-25-2007);
- modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (501-3-2007).

CP-UDD-2007-024

Adopter le règlement modifiant le schéma d'aménagement (700-16-2007) afin de permettre l'agrandissement des bâtiments existants avant 1982 en bordure des cours d'eau

Les recommandations **CP-UDD-2007-023** et **CP-UDD-2007-024** sont acceptées à l'unanimité.

Conséquemment, les projets de résolution numéros 66752, 66760, 66766, 66761, 66763, 66768 et 66769 seront à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 septembre 2007.

CP-UDD-2007-025

Adopter la politique municipale relative à la cession ou compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et les modifications nécessaires à son application, soit les règlements :

- modifiant le règlement de lotissement (503-2-2007);
- modifiant le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux (98-4-2007).

Après discussion, la recommandation **CP-UDD-2007-025** est modifiée comme suit :

« Modifier le règlement du lotissement (503-2-2007) ».

La recommandation **CP-UDD-2007-025** modifiée est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, les projets de résolution numéros 66764 et 66765 seront à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 septembre 2007.

La recommandation ayant trait à l'adoption de la politique municipale relative à la cession ou compensation relative aux parcs et la modification du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux n'est pas acceptée et est suspendue.

Les membres du conseil mandatent l'administration pour :

- déterminer sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau les espaces naturels et leur superficie qui pourraient être cédés à la Ville par des promoteurs dans le cadre de la réalisation d'un projet;
- établir la perte de revenu potentiel si la Ville soustrait la superficie des espaces naturels dans le calcul des frais d'aménagement de parc;
- proposer des alternatives pour remplacer la perte de revenu pour l'aménagement des parcs;
- de plus, l'administration verra à présenter un mandat pour l'inspection des zones tampons avec un estimé des coûts pour une telle inspection.

Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.

CP20070904-P2

PLAN D'ACTION 2007-2009 – PLANTATION D'ARBRES

11 h 20 - Monsieur Roland Morin présente le plan d'action 2007-2009 pour la plantation de 130 000 arbres d'ici 2009. Le plan recouvre trois volets (municipal, grand public et appels de projets).

RECOMMANDATIONS :

CP-TPE-2007-064

Approuver le plan d'action proposé et soumettre les besoins financiers pour analyse lors de l'étude des budgets 2008 et 2009.

CP-TPE-2007-065

Mandater le Service de l'environnement pour enregistrer la Ville à titre de producteur forestier et l'inscrire au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP).

CP-TPE-2007-066

Accepter l'intégration de l'élaboration de la politique arboricole dans le cadre de la politique environnementale.

Les recommandations **CP-TPE-2007-064**, **CP-TPE-2007-065** et **CP-TPE-2007-066** sont acceptées à l'unanimité.

CP20070904-P3

PLAN MUNICIPAL EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA

Cette présentation est reportée à un plénier ultérieur.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CP20070904-PD1

Lettre datée du 16 août 2007 de madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions – Programme Rénovation Québec (PRQ) – 2007-2008 et 2008-2009

Fin du comité plénier à 11 h 50.

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe